



Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration
 Departement für Sicherheit, Sozialwesen und Integration

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Monsieur le Député-suppléant
 Guillaume Vanay
 Chemin de la Barme 21
 1868 Collombey

Monsieur le Député
 Charles Clerc
 Route de Chemex 8
 1872 Troistorrents

Date 3 septembre 2012

Votre question écrite intitulée "Sécurité dans le Chablais, où en est-on ?"

Monsieur le Député-suppléant,
 Monsieur le Député,

Le Conseil d'Etat a pris connaissance de votre question écrite du 12 juin 2012 soulevant la problématique de la sécurité dans le Chablais. Il nous charge de vous répondre comme il suit.

Mesure n° 1 : Révision des tactiques d'intervention en cas d'événement particulier/grave

Depuis le début 2011, la Police cantonale a mis en place un nouveau plan d'action et d'intervention en cas d'événement particulier ou grave. Pour des questions de sécurité, vous comprendrez que nous ne le dévoilerons pas, mais qu'il consiste à concentrer un maximum de forces sur l'événement. Plusieurs fois actionné, ce plan a prouvé son efficacité et peut être considéré comme opérationnel et efficace.

Concernant le matériel qu'il s'agissait de compléter, les polices municipales ont été orientées à ce sujet et invitées à présenter un budget dans les plus brefs délais à leur exécutif communal respectif, de manière à pouvoir acquérir le matériel manquant.

Mesure n° 2 : Pose de mesures actives de sécurité

Diverses mesures techniques concernant le renforcement des mesures de sécurité à la frontière sont actuellement en cours d'évaluation. Un système de surveillance par caméras est cependant déjà opérationnel depuis le mois de mai 2011. Il est assuré par le Corps des gardes-frontière.

Le financement de cette mesure a été garanti entièrement et sans demande de compensation par le Corps des gardes-frontière.

Quant aux moyens humains, il ne nous appartient pas de nous prononcer sur les réformes entreprises par les polices municipales du Chablais. Pour ce qui concerne la Police cantonale, l'augmentation des effectifs se poursuit et un accent particulier est mis sur la première intervention, ainsi que sur les patrouilles préventives sur l'ensemble du territoire cantonal.

Mesure n° 3 : Développement des synergies entre partenaires

La recherche et le développement de synergies entre les partenaires de la sécurité est un souci constant. L'échange d'informations est régulier. Des patrouilles ou des contrôles mixtes sont fréquemment organisés. De plus, la collaboration avec nos voisins français et vaudois peut être qualifiée d'excellente. Tout est mis en œuvre pour qu'une réponse sécuritaire coordonnée soit donnée de manière à optimiser la lutte contre la criminalité.


Mesure n° 4 : Augmentation de la présence du Corps des gardes-frontière

Le renforcement du Corps des gardes-frontière dans le Chablais est effectif depuis le 1er juin 2011. A cet effet et comme annoncé, un groupe supplémentaire comptant 8 collaborateurs a été affecté au poste de St-Gingolph.

D'autre part, ce poste est occupé tous les jours de manière renforcée.

Concernant la création d'un nouveau poste des gardes-frontière dans le secteur Bouveret-St-Gingolph, nous pouvons donner l'information selon laquelle une demande de mise au budget a été faite au niveau fédéral. Selon les renseignements obtenus, une ouverture en 2017 serait envisageable. Il est cependant aujourd'hui trop tôt pour se déterminer sur l'issue de ce dossier.

Veuillez agréer, Monsieur le Député-suppléant, Monsieur le Député, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Esther Waeber-Kalbermatten
Conseillère d'Etat

Copie

Président du Grand Conseil
Service parlementaire